

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La-Côte-Saint-André, le 13 juin 2019

LES ACTEURS DU TERRITOIRE BIEVRE VALLOIRE SENSIBILISES A LA RADICALISATION

Ce jeudi 13 juin, le Président du Département Jean-Pierre Barbier s'est rendu à La-Côte-Saint-André afin d'ouvrir la journée de sensibilisation à la radicalisation organisée à l'intentiond professionnels susceptibles d'identifier les situations de radicalisation ou à risques..

Sous l'impulsion de la majorité départementale, un travail a été lancé sur le territoire de Bièvre Valloire afin de sensibiliser les professionnels à la radicalisation. Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail ont été mis en place.

C'est dans ce contexte que cette journée a rassemblé des agents de diverses collectivités et services, à l'instar des centres sociaux du territoire, des communautés de communes, du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, de l'Education Nationale ou encore des partenaires de la protection de l'enfance.

Après l'ouverture de la journée en présence de Jean-Pierre Barbier, Président du Département, de Joël Gullon, maire de La-Côte-Saint-André et de Philippe Mignot, maire de Beaurepaire, les participants ont assisté à une conférence donnée par Abdellatif Chaouite, docteur en psychologie clinique et anthropologue, et Farid Righi, sociologue, travailleur social et formateur dans les Instituts de Formation du Travail social et de l'animation, sur le thème « Le vivre ensemble à l'épreuve de l'interculturel ».

La journée s'est poursuivie autour d'une table ronde pour échanger autour de situations problématiques et la construction de postures professionnelles adaptées.

« Je suis heureux de la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire sur ce sujet, qui reste toujours d'actualité. La France est durement touchée par la radicalisation et face à ce phénomène, notre responsabilité est d'accompagner notre jeunesse dans la construction de son avenir. Je suis fier du travail impulsé sur ce territoire et je remercie ceux qui interviennent au quotidien sur ces questions » explique Jean-Pierre Barbier